



**Sainte Rose
du Nord**

LA PERLE DU FJORD

AIDE-MÉMOIRE

NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LE STATIONNEMENT

QUOI FAIRE?

Pour les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord

1. Présentez-vous au bureau de la municipalité avec en main vos papiers d'immatriculation et une preuve que vous habitez ou que vous possédez une maison de villégiature à Sainte-Rose-du-Nord.

OU

2. Transmettez vos papiers d'immatriculation et une preuve que vous habitez ou que vous possédez une maison de villégiature à Sainte-Rose-du-Nord à l'adresse admin@ste-rosedunord.qc.ca.

La municipalité entrera vos informations dans l'application Secunik.
Vous bénéficierez de la gratuité pour l'utilisation des stationnements payants.

Pour les visiteurs

1. Téléchargez l'application Secunik sur votre téléphone intelligent.
2. Créez votre compte et entrez les informations pour effectuer le paiement.
3. Choisissez STEROSE lorsque vous aurez à sélectionner une zone de stationnement.
4. Payez votre stationnement selon la grille tarifaire en vigueur.